

CALENDRIER DE COLLECTE 2012



Êtes-vous réellement « vert »?

Choisir le bon bac... c'est facile!



Daveluyville • Saint-Norbert • Saint-Christophe-d'Arthabaska • Warwick • Tingwick • Saint-Albert
Saint-Samuel • Saint-Valère • Saint-Rosaire • Sainte-Anne-du-Sault • Maddington • Sainte-Séraphine
Sainte-Hélène-de-Chester • Saint-Louis-de-Blandford • Sainte-Élizabeth-de-Warwick

CALENDRIER DE COLLECTE 2012

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

MARS

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

TROUVEZ VOTRE COULEUR

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

MAI

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Légende

- Collecte de matières recyclables
- Collecte de déchets solides
- Collecte de matières compostables
- Collecte reportée (vous référer à votre municipalité)
- Journée Normand-Maurice

Arbres de Noël



Collecte porte à porte :
 Daveluyville : 5 janvier 2012
 Warwick : 6 janvier 2012
 Saint-Norbert-d'Arthabaska : 4 janvier 2012
 Saint-Valère : 10 janvier 2012
 Saint-Christophe-d'Arthabaska : 10 janvier 2012
Pour les autres citoyens, contactez votre municipalité.

Exempts de toute décoration et dégagés de tout amas de neige, les arbres de Noël doivent être déposés en bordure de la voie publique la veille de la date de collecte prévue à cet effet.

Note : le papier d'emballage est récupérable, mais pas les choux décoratifs.

Contenants réglementaires

L'utilisation de bacs roulants est obligatoire pour toutes les collectes. **Les sacs de plastique et autres contenants mis à côté du bac ne seront pas ramassés.**



Cendres de foyer

Les cendres de foyer doivent être refroidies au moins **deux semaines** avant d'être déposées dans un sac de plastique et mises dans le **bac gris**.



Collecte des matières compostables

Voir votre semaine de collecte selon la légende. **Attention! La collecte des matières compostables pour Sainte-Séraphine se fait dans le village, dans la rue Parent et dans le secteur des Cyprés seulement.**

Lundi

Tingwick (village, Trois-Lacs et rural)
 Tingwick (village, Trois-Lacs) et Maddington
 Sainte-Élizabeth-de-Warwick
 Sainte-Séraphine

Mardi

Saint-Christophe-d'Arthabaska
 Saint-Valère et Saint-Samuel

Mercredi

Warwick
 Warwick

Judi

Ham-Nord, Saints-Martyrs-Canadiens,
 Saint-Rosaire et Saint-Louis-de-Blandford
 Daveluyville et Sainte-Anne-du-Sault

Vendredi

Saint-Norbert-d'Arthabaska
 Sainte-Hélène-de-Chester et Chesterville
 Saint-Albert

Info bac

- Vous devez placer votre bac en bordure de la voie publique la veille de la journée de la collecte.
- Ne déposez jamais de matières sur le couvercle du bac, ni à côté.



Mauvaise manière Bonne manière

- Disposez le bac de façon à ce que les roues de même que les poignées se retrouvent du côté opposé à la rue.
- Laissez une distance de 2 pieds entre les bacs, la boîte aux lettres ou tout autre objet.



Mauvaise manière Bonne manière

- Enlevez tout objet servant à retenir votre bac afin d'éviter qu'il ne se prenne dans le mécanisme de levée du bac.

La couleur du bac correspond à une collecte :

Récupération

Compost

Déchets

Dans mon BAC VERT, je récupère en vrac :

Papier et carton :

- Tous les articles en papier et en carton qui sont propres, incluant les contenants de lait, de crème et de jus ainsi que les contenants de type *Tetra Pak*.


Métal :

- Boîtes de conserve, canettes, assiettes et papier d'aluminium;
- Contenants de peinture ouverts et secs.

Verre :

- Bouteilles, pots et récipients en verre clair ou coloré, bien rincés.

Plastique :

- Contenants et bouteilles de plastique propres portant le symbole  et numérotés de 1 à 7;
- Contenants de yogourt individuels, contenants alimentaires de styromousse non souillés, couvercles et bouchons de plastique;
- Contenants d'huile à moteur vides et égouttés, avec le **bouchon dessus**.
- Sacs de plastique propres incluant les sacs de nettoyage à sec et la pellicule extensible (*Saran Wrap*).

Dans mon BAC BRUN, je dépose en vrac :

Déchets de table :

- Fruits, légumes et leurs pelures, épis de maïs;
- Coquilles d'œuf, de noix et écales d'arachides;
- Pains et pâtes alimentaires;
- Viandes, volailles, poissons et fruits de mer **cuits**;
- Matières grasses;
- Produits laitiers;
- Café moulu et filtres, sachets de thé, de tisane et infusions;
- Aliments périmés, retirés de leur emballage.

Résidus de jardin :

- Fleurs, plantes et mauvaises herbes;
- Gazon, foin et chaume;
- Feuilles mortes, aiguilles de conifères, petites branches (pas plus de ½ pouce de circonférence) et copeaux de bois.

Autres substances :

- Cheveux;
- Papiers et cartons, non cirés, souillés par des matières alimentaires (serviettes de table, boîtes de livraison de pizza, poulet frit, etc.).

Interdits dans le bac brun :

- Coquilles d'huîtres, moules et os;
- Roches, bûches de bois et litière d'animaux;
- Feuillage de cèdre et feuilles de rhubarbe;
- Sacs de plastique;
- Médicaments périmés;
- Produits d'hygiène personnelle;
- Poussière d'aspirateur;
- Textiles;
- Cendres;
- Mégots de cigarette;
- Animaux morts.

Dans mon BAC GRIS, je jette :

Tous les déchets solides (non dangereux) qui ne sont pas acceptés dans les bacs verts et bruns.

- Couches
- Cartables
- Vaisselle cassée
- Caoutchouc
- Jouets ne pouvant être remis à des organismes (brisés, inutilisables)
- Disques compacts
- Styromousse à emballage
- Ampoules régulières
- Boyaux d'arrosage
- Lumières de Noël
- Etc.

Écocentre (déchetterie)

370, rue de la Bulstrode, Victoriaville
(Québec) G6P 6V7 . Tél. : 819 758-8378

Certaines matières ne sont pas acceptées dans les bacs parce qu'elles sont trop volumineuses ou parce qu'elles risquent d'endommager les équipements du centre de tri. En revanche, elles peuvent être déposées à l'écocentre et, dans bien des cas, être revalorisées.

Vous pouvez venir y déposer :

- Matières organiques (herbes, feuilles, branches, etc.)
- Meubles hors d'usage (divans, matelas, tables, etc.)
- Articles de cuisine (chaudrons, couteaux, poêlons, etc.)
- Petits électroménagers (grille-pains, malaxeurs, bouilloires, etc.)
- Appareils électroniques (ordinateurs, cellulaires, radios, etc.)
- Débris de construction* (bois, briques, métaux, asphalte, béton, toilettes, lavabos, etc.)

L'écocentre est ouvert :

Du 16 décembre 2011 au 8 avril 2012 :
Le samedi seulement de 9 h à 16 h 45

Du 9 avril au 15 décembre 2012 :
Du lundi au samedi de 7 h à 16 h 45.

* Certains frais peuvent s'appliquer. 💰

Matières acceptées :



Déchets volumineux

Informez-vous auprès de votre municipalité pour les dates de collecte. La veille du jour de la collecte, placez les objets de façon ordonnée en bordure de la voie publique.

Tout ce qui meuble une résidence, mais qui ne peut être mis dans le bac gris. Sont également compris :

- Fauteuils et matelas, tapis et couvre-planchers (roulés);
- Piscines hors terre, accessoires et pompes;
- Réservoirs (vides) d'un maximum de 1 100 litres (250 gallons) et non contaminés;
- Branches d'arbre de moins de 3 pieds (1 mètre), attachées en paquets (maximum de 3 paquets par collecte);
- Meubles et accessoires de jardin;
- Souffleuses, tondeuses, taille-bordures, etc. (**sans moteur à essence**);
- Cuisinières, laveuses, sécheuses et lave-vaisselles.

Les réfrigérateurs, les congélateurs, les climatiseurs, les déshumidificateurs et les thermopompes de piscine ne sont pas acceptés. Une loi sur les halocarburés (fréon) spécifie que nous ne pouvons transporter avec nos équipements un appareil contenant du fréon. Vous devez l'apporter à l'écocentre, où le fréon sera retiré par une entreprise spécialisée.



seringues Important : les seringues usagées doivent être apportées au CLSC ou à une pharmacie.

TROUVEZ VOTRE COULEUR

JUILLET

	D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6	7
	8	9	10	11	12	13	14
	15	16	17	18	19	20	21
	22	23	24	25	26	27	28
	29	30	31				

AOÛT

	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3	4
	5	6	7	8	9	10	11
	12	13	14	15	16	17	18
	19	20	21	22	23	24	25
	26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE

	D	L	M	M	J	V	S
							1
	2	3	4	5	6	7	8
	9	10	11	12	13	14	15
	16	17	18	19	20	21	22
	23	24	25	26	27	28	29
	30						

OCTOBRE

	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5	6
	7	8	9	10	11	12	13
	14	15	16	17	18	19	20
	21	22	23	24	25	26	27
	28	29	30	31			

NOVEMBRE

	D	L	M	M	J	V	S
					1	2	3
	4	5	6	7	8	9	10
	11	12	13	14	15	16	17
	18	19	20	21	22	23	24
	25	26	27	28	29	30	

DÉCEMBRE

	D	L	M	M	J	V	S
							1
	2	3	4	5	6	7	8
	9	10	11	12	13	14	15
	16	17	18	19	20	21	22
	23	24	25	26	27	28	29
	30	31					

Collecte des matières compostables

Voir votre semaine de collecte selon la légende. **Attention! La collecte des matières compostables pour Sainte-Séraphine se fait dans le village, dans la rue Parent et dans le secteur des Cyprès seulement.**

Lundi

Tingwick (village, Trois-Lacs et rural)
Tingwick (village, Trois-Lacs) et Maddington
Sainte-Élisabeth-de-Warwick
Sainte-Séraphine

Mardi

Saint-Christophe-d'Arthabaska
Saint-Valère et Saint-Samuel

Mercredi

Warwick
Warwick

Jeudi

Ham-Nord, Saints-Martyrs-Canadiens,
Saint-Rosaire et Saint-Louis-de-Blandford
Daveluyville et Sainte-Anne-du-Sault

Vendredi

Saint-Norbert-d'Arthabaska
Sainte-Hélène-de-Chester et Chesterville
Saint-Albert

Changement d'adresse

Les bacs pour les matières recyclables (vert) et les matières compostables (brun) doivent rester à la résidence en cas de déménagement, s'ils sont fournis par la municipalité.

Surplus de feuilles

Les résidents des municipalités concernées par la collecte de surplus de feuilles doivent s'assurer de mettre les feuilles dans des **sacs de plastique transparents ou orange**. Ceci a pour but d'éviter toute confusion avec les sacs noirs contenant des déchets.

Résidences saisonnières

La collecte pour les résidences saisonnières (chalets) s'effectue inclusivement entre le 1^{er} mai et le 31 octobre.



Journée NORMAND-MAURICE 13 OCTOBRE 2012

Plusieurs municipalités participent à la collecte spéciale de RDD associée à la Journée Normand-Maurice. Contactez votre municipalité pour connaître la façon de procéder.

Matières acceptées lors de la collecte des RDD :

Peintures, pesticides, solvants, goudron, aérosols, huiles usées, piles/batteries, chlore de piscine, matériel informatique et les périphériques, téléphones cellulaires.

La peinture, ça se récupère!

Vous pouvez déposer, gratuitement, vos contenants de peinture, de vernis et de teinture chez tous les détaillants de peinture. Informez-vous, certaines municipalités possèdent également un dépôt pour les surplus de peinture.

Les contenants vides peuvent être mis dans le bac vert, s'ils sont ouverts et secs.

Les contenants d'huile usagée... dans le bac vert!

Les contenants vides d'huile usagée peuvent être mis à la récupération s'ils sont égouttés et fermés par un bouchon.

Joyeux Noël et bonne année 2013!

Comment ne pas se faire prendre la main dans le sac!

Depuis quelques années, toute sorte de nouveaux sacs ont fait leur apparition sur le marché. Il n'est donc pas étonnant que nous ayons de la difficulté à nous y retrouver!

Voici un petit **AIDE-MÉMOIRE** pour vous guider :

- ♻️ • **Sacs de plastique propres** : Bac vert. Désormais, il n'est plus nécessaire de réunir tous les sacs dans un seul sac noué.
- ♻️ • **Sacs oxo-biodégradables** : Bac gris. Souvent, ces sacs portent la mention epi*.
- ♻️ • **Sacs compostables** : Bac brun. Ces sacs sont tolérés dans le bac brun, mais il est préférable d'éviter leur utilisation.

Le grand décompte des 5 erreurs les plus fréquentes. Attention!

Ce n'est pas parce qu'un article est composé de matières recyclables qu'il peut nécessairement être déposé dans le bac de récupération. À titre d'exemple, les 5 objets suivants sont interdits dans le bac vert : • **Vêtements** • **Boyaux d'arrosage** • **Chaises de jardin en PVC** • **Jouets** • **Fils électriques**. Certains de ces objets se récupèrent... mais pas dans le bac vert! Donnez-leur une seconde vie en les apportant à l'écocentre. Sur place, une personne vous indiquera s'ils peuvent être récupérés ou non. Tous les détails et l'horaire se trouvent à l'endos du calendrier.

Posez un geste pour l'environnement : récupérez vos plastiques agricoles.



3 ÉTAPES FACILES

Étape 1. Coupez à un pied du sol les deux côtés du ballot et récupérez le dessus seulement. Les parties plus souillées qui touchent au sol doivent être mises dans le bac de déchets.

Étape 2. Un sac conçu spécialement pour ce type de collecte vendu par Gaudreau Environnement doit être mis dans le bac de récupération. Déposez le plastique propre dans ce sac jusqu'à pleine capacité.

Étape 3. Bien fermer le dessus du sac à l'aide d'un dévidoir à ruban adhésif afin que le plastique ne sorte pas du sac.

Pour toute question concernant l'information contenue dans ce calendrier, contactez votre municipalité ou visitez les sites suivants :

www.gaudreauenvironnement.com ou www.gesterra.ca

FSC